



SPP et PATS SDIS du RHONE

Monsieur le président du conseil
d'administration
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 10 mars 2014

N/ Réf. : 201414

Objet : SPP anciens logés en difficulté

Monsieur le président,

Depuis plus de deux mois, la vente des logements en casernement est effective et les SPP qui n'ont pas pu partir, faute de moyens financiers, commencent à ressentir les effets financiers désastreux sur leur famille.

Ainsi, un agent va devoir payer plus de 800 € d'électricité pour deux mois parce que le chauffage au sol, dont la remise en état avait pourtant été promise pour le début d'année, n'est toujours pas en fonctionnement.

Un autre, après avoir réglé les deux premiers loyers ne dispose, début mars, plus que de 200 € pour faire vivre sa famille de six enfants.

L'étude socio-économique commandée par le SDIS, et apparemment acquittée par Grand Lyon Habitat, vous avait alerté sur les familles qui seraient en difficulté. Aujourd'hui, certaines d'entre elles sont en train de se noyer financièrement.

C'est pourquoi, au regard de ces situations et afin d'apporter une véritable aide sociale à ces familles, nous vous demandons de bien vouloir envisager de louer des logements à Grand Lyon Habitat afin d'y loger par nécessité absolue de service les agents concernés. En contrepartie d'un temps de travail adapté. Si vous reteniez cette solution, elle aurait l'immense avantage de régler définitivement la situation des logés en difficulté, voire le dernier litige qui les oppose avec le SDIS.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part et à votre disposition pour toute explication, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN